Montage et démontage d’échafaudages fixes et roulants

Non-certifiante | Formation continue

Réf. : 26208055F — Mise à jour : 28 mai 2026

Organisme responsable : **STRAFORMATION**

Présentation de la formation

Objectifs

- Parvenir à monter / démonter un échafaudage roulant et fixe de l’entreprise dans le respect des règles de sécurité et de prévention.
- Procéder aux vérifications journalières.
- Assimiler les connaissances nécessaires en législation notamment en matière de responsabilité.
- Maîtriser les connaissances des règles de construction, vérification, contrôle et conformité d’un échafaudage fixe.
- Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle).
- Être capable d’évaluer les risques de chutes selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.
- Connaître les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur.
- Parvenir à détecter le matériel usé, inapproprié, non conforme.
- Être capable de mettre en œuvre le système d’ancrage provisoire (si aucun ancrage fixe est prévu) pour assurer en toute sécurité l’entretien ou le dépannage de vos installations et équipements de travail.
- Parvenir à utiliser le bon ancrage avec la bonne liaison antichute et le bon harnais.

Programme

Échafaudages fixes et roulants (constitutions) :

- Procéder aux vérifications journalières
- Identifier les différents types d’échafaudages

Connaître la réglementation et les obligations administratives préalables :

- Connaître les protections individuelles et collectives.
- Être capable d’effectuer une analyse de risques.
- Inspection et préparation du matériel.
- La préparation des échafaudages et du sol.
- Montage et démontage d’un échafaudage simple.
- Réaliser le balisage.
- Organiser le montage (rangement, définition des tâches).
- Monter la structure en respectant les étapes (mise à niveau, contreventement,…) et la sécurité.
- Comment conditionner et effectuer le stockage du matériel.
- Repli du chantier.
- Définition du travail en hauteur (décret 2004-924)
- Obligations des employeurs et des salariés (Loi 91-1414)
- Définition des chutes de hauteur selon le code du travail

Réception :

- Connaître les responsabilités du vérificateur.

- S’approprier et connaître les contraintes spécifiques du site.
- Identifier la stabilité et résistance des appuis aux charges verticales.
- Connaître les éléments assurant la résistance aux charges verticales et horizontales.
- Être en conformité avec les niveaux de travail, des accès et des protections collectives.

Contrôle des connaissances et savoir – faire :
Différents tests seront mis en place tant sur la pratique que sur la théorie.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Sans niveau spécifique	**Sans niveau spécifique**

Métiers associés

F1502 — Montage de structures métalliques

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2289991S	Mixte	Rennes	02/05/2026	31/07/2027

Source : GREF Bretagne #26208055F